

# AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## PROJET DE RÈGLEMENT 445-2012

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 445-2012 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 25-96**

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ aux contribuables de la Ville de Pont-Rouge par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière :

1. QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement 445-2012 et que suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance extraordinaire, le lundi 30 avril 2012 à compter de 17 h 00 à la salle du conseil du Centre communautaire sis au 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge, en conformité aux dispositions de la Loi.

### **Résumé du projet de règlement numéro 445-2012**

Le règlement a pour but de modifier le règlement de zonage 25-96 et ses amendements « **AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT RÈGLEMENT** ».

- Agrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Cb.9 (permettre la réalisation d'un projet résidentiel multifamilial, derrière le bâtiment commercial du 69, rue du Collège)
  - Agrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Rb.31 (autoriser un projet d'ensemble immobilier, sur la rue du Plateau)
  - Agrandir la zone Pc.10 au détriment de la zone Ea/a.25 et Re.11 (régulariser l'usage de camping, 459, route Grand-Capsa)
  - Créer les zones Rc.7, Rb.45, Ra.100, Ra.101, Ra.102, Pb.10 et Pb.11 au détriment des zones Ea.6, Ra.84, Ra.68 et Ea.7 (permettre le développement à des fins résidentielles)
2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

3. QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 18 AVRIL 2012.

---

JOCELYNE LALIBERTÉ, GMA  
GREFFIÈRE

### *RÉSUMÉ DE L'AVIS*

*Consultation:*            *Étape où les personnes intéressées par le projet de règlement affectant le zonage peuvent apporter leurs commentaires et observations.*

*Date de la consultation:*    *Le 30 avril 2012 au Centre communautaire sis au 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge, à 17 h 00.*

*But du projet:*

- Agrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Cb.9 (permettre la réalisation d'un projet résidentiel multifamilial, derrière le bâtiment commercial du 69, rue du Collège)
- Agrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Rb.31 (autoriser un projet d'ensemble immobilier, sur la rue du Plateau)
- Agrandir la zone Pc.10 au détriment de la zone Ea/a.25 et Re.11 (régulariser l'usage de camping, 459, route Grand-Capsa)
- Créer les zones Rc.7, Rb.45, Ra.100, Ra.101, Ra.102, Pb.10 et Pb.11 au détriment des zones Ea.6, Ra.84, Ra.68 et Ea.7 (permettre le développement à des fins résidentielles, terrains extrémité des rues)